

Interpellation

A quand une politique proactive pour diminuer le papier ?

En septembre dernier (voir le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2016), j'avais suggéré à la municipalité de faire en sorte que les documents tels que les procès-verbaux, préavis ou rapport de commissions soient mieux scannés ou directement enregistrés en fichiers « pdf » à partir des fichiers « word » originaux. Ne voyant rien venir, je dépose la présente interpellation.

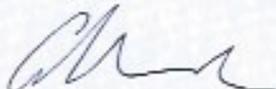
La municipalité pourrait-elle mener une politique pro-active afin de diminuer le papier ?

Ce serait par exemple, de faire en sorte que l'on puisse sélectionner le texte et faire une recherche par mots-clefs dans les procès-verbaux, préavis, rapports de commissions, etc. A titre d'exemple, dans le menu de la séance d'aujourd'hui se trouvant sur le site de la commune, ni le procès-verbal de la séance du mois de novembre, ni le rapport de la Cofin sur le budget ne le permettent.

La municipalité pourrait par exemple s'inspirer des modèles en cours au Grand Conseil vaudois.

A l'heure digitale, une telle facilitation du travail du conseil communal serait bienvenue.

Gland, le 15.12.2016



Guillaume Labouchere